



11.2.3.10 APPROVISIONNEMENTS

// SÛRETÉ
DURÉE : 3H30

Formation des personnes qui effectuent sur les approvisionnements de bord et les fournitures destinées aux aéroports, des contrôles de sûreté autres que l'inspection/le filtrage.

Public concerné	superviseurs sûreté, agents de sûreté
Durée	3h30 (évaluation non incluse)
Lieu	en centre de formation ou chez le client
Encadrement	formateur certifié DGAC
Dispositif de suivi	feuille de présence signée chaque jour et attestation en fin de formation
Validation	- QCM de 15 min. avec une seule réponse possible - note minimale : 12/20 - attestation individuelle de formation délivrée après réussite

CONTENU DE LA FORMATION

- Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- Connaissance des dispositions légales applicables
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, et notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent les contrôles de sûreté
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
- Connaissance des procédures de notification
- Aptitude à identifier les articles prohibés
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
- Connaissance des exigences de protection applicables aux approvisionnements de bord et aux fournitures d'aéroport, selon le cas
- Connaissance des exigences de protection des transports, le cas échéant.

11.2.3.10 APPROVISIONNEMENTS // SÛRETÉ



TRAINAIR PLUS

FULL MEMBER

cmaciv.com

CMACIV
CENTRE DES METIERS DE L'AVIATION | ALGERIA
المرکز المهني للطيران | الجزائر